

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné que le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, à sa séance ordinaire du 6 janvier 2026, a adopté le règlement suivant :

- Règlement numéro **RCA25-08-4** autorisant un emprunt au montant de 5 902 000 \$ pour financer la réalisation du programme de protection des bâtiments de l'arrondissement.

La ministre des Affaires municipales a approuvé ce règlement le 1er avril 2026. Il entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Bureau du citoyen, situé au 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent. Il peut également être consulté en tout temps, sur le site Internet de la Ville : <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

Fait à Montréal, le 2 avril 2026.

Julia Levitin
Secrétaire du conseil d'arrondissement